



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf novembre à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS.

Etaient absents ou excusés : MM. Michel DUPUY, Emmanuel HANON, Didier REY.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT - TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS
VERTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES DU 4 NOVEMBRE 2021 - AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT
DE SIGNER LE MARCHÉ.**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique a été lancée le 25 septembre 2021 pour une remise des offres le 27 octobre 2021.

Il s'agit d'un marché ordinaire, non alloti. Les variantes sont autorisées.

Durée du marché : 5 ans et 5 mois. L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat jusqu'au 31 mars 2027.

Il a été remis 1 pli dans les délais.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie 4 novembre 2021 à 17 heures a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise MONTCOMPOST pour un montant estimatif annuel de **105 600 € HT**.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer le marché avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,

Patrice LAURENT

